



encouragement
promotion intégration

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Avec le soutien de



ŒUVRE
Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

Fondation EPI NO RCS G247

Tél : 26 35 29 13 E-mail : info@fondationepi.lu

Adresse : 5, rue de la Forêt L-6196 Eisenborn Site internet : www.fondationepi.lu

BIC CCPLULL IBAN LU98 1111 0859 3085 0000

Le mot du Président

Les années se suivent, et les défis pour l'EPI restent les mêmes, du moins largement.

L'année 2023 s'inscrit dans une période où notre Fondation a su adapter conséquemment son effectif et ses autres moyens à une demande accrue d'aides et d'interventions qui lui ont été adressées principalement par l'Office national de l'Enfance (ONE) et des tribunaux de la jeunesse, respectivement du SCAS, mais qui lui sont aussi parvenues directement de la part de jeunes en mal d'insertion.

Dès le début de l'année 2023, nous avons entamé la transposition du cadre de référence national de l'aide à l'enfance et à la famille, proposé par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Parallèlement, nous avons mené des réflexions sur le développement de la Fondation que le Conseil d'administration et le Comité de direction avaient initiées dès octobre 2022, et qui définissent l'orientation que nous voulons donner à nos missions à l'horizon 2026 – 2028. Nos efforts se fondent sur la volonté de centrer notre travail sur la mission primaire de l'EPI de venir en aide à des adolescents et à de jeunes adultes ayant des difficultés de trouver leur place dans la société. Notre objectif est d'y adapter, dans une optique de croissance modérée, notre effectif et nos méthodes de travail.



Que les projets à l'ordre du jour ont pu être réalisés en conséquence tient non seulement à la confiance rencontrée auprès des autorités publiques dont dépend l'EPI, mais aussi à la grande compréhension et à la sollicitude trouvées auprès de nos nombreux donateurs individuels et institutionnels, services clubs, milieux syndicaux, entreprises privées, ... dont l'appui généreux a grandement facilité notre travail (cours d'appui, aides pour l'acquisition de matériel scolaire ou d'autres équipements de première nécessité, financement de permis de conduire, ...).

Les activités, assumées dans le cadre du projet Inter-C qui s'adressait plus particulièrement à des bénéficiaires ou demandeurs de protection internationale, ont été intégrées dans le service AISP (accompagnement à l'insertion socio-professionnelle), faute de possibilité de continuer sur la base contractuelle mise en place en 2021 avec le Ministère du Travail et faute de moyens financiers pour nous occuper par ailleurs de personnes ne tombant pas dans ce cadre conventionnel.

La croissance du nombre des dossiers confiés à l'EPI a rendu nécessaire l'engagement en cours d'année d'un assistant social, d'une éducatrice graduée et d'une psychologue pour compte respectivement du service Follow Up et du Service Psychologique.

Les antennes de Wiltz et d'Esch-sur-Alzette ont déménagé dans de nouveaux locaux mieux adaptés aux besoins des services qui y sont actifs.

Les rangs du Conseil d'administration ont été renforcés par l'admission de deux nouveaux administrateurs.

L'EPI est fière de noter qu'en 2023 le nombre des dossiers suivis est passé à 385, représentant une augmentation d'environ 17% par rapport aux dossiers traités l'année précédente. Cette évolution documente la dynamique inhérente au travail accompli par nos services pour compte des jeunes fragilisés et de leurs familles quand celles-ci sont dans le besoin. Elle témoigne aussi de la qualité que les autorités publiques reconnaissent à notre travail.

Tout en remerciant tous ceux qui ont, en 2023, contribué au résultat atteint et à la consolidation de l'image de marque dont bénéficie l'EPI dans le secteur social, je souhaite que le succès passé convie au même engagement à l'avenir.

Eisenborn, le 15 avril 2024

Paul Schmit
président du Conseil d'administration

Table des matières

1. L'objet de la Fondation EPI	5
2. Le Service Follow Up	6
2.1. <i>Le concept</i>	6
2.2. <i>Le public cible</i>	7
2.3. <i>La méthodologie</i>	7
2.4. <i>Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service</i>	7
2.5. <i>Le bilan 2023</i>	8
3. Le Service Psychologique	10
3.1. <i>Le concept</i>	10
3.2. <i>Le public cible</i>	10
3.3. <i>La méthodologie</i>	10
3.4. <i>Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service</i>	11
3.5. <i>Le bilan 2023</i>	11
4. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle) ..	13
4.1. <i>Le concept</i>	13
4.2. <i>Le public cible</i>	14
4.3. <i>La méthodologie</i>	14
4.4. <i>Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service</i>	14
4.5. <i>Le bilan 2023</i>	15
5. Les projets divers	18
5.1. <i>Le projet « permis de conduire »</i>	18
5.2. <i>Le projet « Inter-C »</i>	19
5.3. <i>Les activités en groupe</i>	22
6. Autres activités	22
7. Les lieux d'implantation des services de l'EPI	23
8. Visites et échanges	24
9. Le personnel	25
10. La gestion financière et les comptes	25
11. Les organes statutaires	27

1. L'objet de la Fondation EPI

A partir du 1^{er} janvier 2019, les activités de l'a.s.b.l. EPI avaient été reprises par la nouvelle Fondation EPI. Depuis lors, la Fondation s'est efforcée d'assurer sa mission dans la continuité des activités déployées par l'association au cours des années antérieures, tout en donnant une perception compréhensive des jeunes en détresse et en sensibilisant le grand public pour l'intérêt de la collectivité à une insertion familiale, sociale et professionnelle appropriée des jeunes suivis par nos services.

Ainsi, la Fondation assure l'encadrement socio-familial de jeunes, tout en s'efforçant d'assurer leur insertion dans la vie sociale et dans le monde du travail. Elle leur offre un soutien individualisé et global afin de les accompagner dans leur développement et de les aider à construire une vie autonome.

La mission historique de l'EPI avait consisté dans le soutien des pensionnaires et des anciens/anciennes pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) de Dreibern/Schrassig et de leurs familles d'origine, complétant en cela les missions du CSEE.

Aujourd'hui la Fondation EPI vient en aide à des jeunes, peu importe qu'ils aient fait l'objet d'une mesure de placement judiciaire ou qu'ils nécessitent le soutien de l'EPI pour éviter ce genre de mesure. Aussi s'occupe-t-elle en général de jeunes qui lui ont été confiés par les soins de l'Office National de l'Enfance (ONE).

Notre **Service Follow Up** offre un encadrement aux jeunes et à leur famille dans le cadre d'une assistance psychique, sociale et éducative en famille avec la spécialisation sur des jeunes entre 12 et 27 ans. Le Follow Up intervient de façon préventive, mais peut aussi s'occuper de la réinsertion familiale après une mesure de placement.

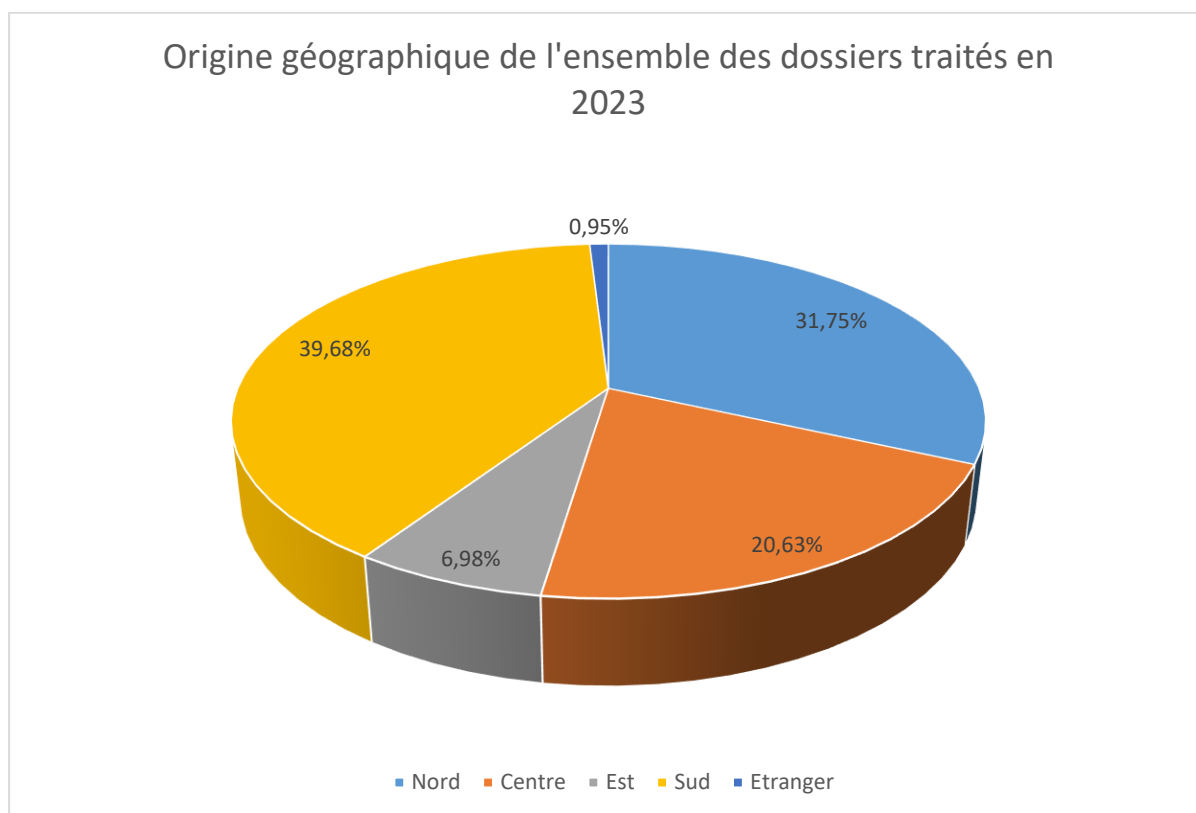
Notre **Service AISP** (Service d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle) est spécialisé dans l'encadrement de jeunes et de jeunes adultes à la recherche d'un projet scolaire ou professionnel (réintégration à l'école, inscription à l'ADEM, établissement d'un projet socio-professionnel, recherche de stages et d'apprentissages, aide à l'embauche).

Certains problèmes d'intégration sociale nécessitent une prise en charge psychothérapeutique plutôt qu'éducative. Notre **Service Psychologique** accompagne les jeunes concernés et leur famille pour les aider à prévenir ou à surmonter les difficultés rencontrées.

Depuis 2018, l'EPI avait également été active dans le domaine de l'aide aux réfugiés. En partenariat avec l'asbl Touchpoints, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire et l'aide financière de la Fondation Losch, elle avait mis au point en 2021 le **Service Inter-C** afin de prendre en charge des bénéficiaires de protection internationale (BPI) et des bénéficiaires de protection temporaire (BPT) en vue de leur faciliter l'insertion dans la société luxembourgeoise, en vue de les aider à trouver un emploi et en vue de les encadrer au cours des premiers mois après l'embauche et sur leur lieu de travail. Cette activité a été intégrée dans le Service AISP en 2023 et continue à être exercée dans le cadre conventionné avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire. Jusque fin 2023, elle a en outre bénéficié d'un soutien financier de la part de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

En 2023, l'EPI a pris en charge 315 jeunes et jeunes adultes (241 en 2022). Parallèlement, 70 BPI/BPT ont bénéficié des activités déployées dans le cadre du projet Inter-C (85 en 2022).

Les trois services de la Fondation EPI opèrent sur l'intégralité du territoire. Le graphique suivant montre que plus d'un tiers (39,68%) des dossiers sont ouverts au sud du pays. Un peu moins d'un tiers (31,75%) des suivis proviennent du nord tandis qu'un cinquième (20,63%) est localisé au centre. Ils restent 6,98% ouverts à l'est alors que moins d'un pourcent des clients résident à l'étranger.



2. Le Service Follow Up

2.1. Le concept

Le *Service Follow Up* offre une assistance psychique, sociale et éducative en famille. L'encadrement des jeunes et de leur famille comporte des entretiens réguliers, des visites à domicile et toute autre forme d'intervention socio-pédagogique dans le but d'une amélioration de la situation générale des jeunes et de leur famille.

La mise en œuvre du *Service Follow Up* est axée sur le volet de l'aide socio-éducative pour la famille, sur des entretiens réguliers avec le jeune et sa famille. Cette mission consiste à conseiller et à soutenir les jeunes en les aidant à identifier le parcours qu'ils souhaitent suivre pour s'intégrer dans la société et dans le monde du travail.

Le *Service Follow Up* s'adresse à tout jeune et sa famille en détresse entrant en contact de leur propre gré, ou étant dirigé vers notre service par l'ONE, le tribunal de la jeunesse ou tout autre organisation.

Le but principal des interventions est d'offrir un soutien au jeune et à sa famille, soutien qui est surtout important pendant une phase de crise ou une phase autrement difficile.

2.2. Le public cible

Le Service Follow Up s'adresse à des jeunes entre 12 et 27 ans ou à des familles ayant au moins un enfant de la tranche d'âge en question.

2.3. La méthodologie

Les interventions comportent :

- l'encadrement psychosocial des familles par la mobilisation de leurs ressources
- le soutien aux parents dans leur rôle parental et leurs tâches éducatives
- la protection des jeunes par des interventions en famille en situation de crise
- l'appui pour les jeunes et leur famille au niveau de démarches administratives
- la collaboration avec l'entourage et le réseau social des jeunes et de leur famille

Les interventions ont pour but de stabiliser le bien-être des jeunes au regard de :

- leur situation personnelle et sociale
- leur situation scolaire ou professionnelle
- la communication et des relations familiales
- la situation générale de la famille

2.4. Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service

Fin 2023, 8 agents étaient affectés au projet, dont deux assistant(e)s sociales/aux, cinq éducateurs/trices gradué(e)s et une pédagogue. L'effectif en place du service a ainsi assuré une activité correspondant à une tâche de 5,275 ETP (équivalent temps plein).



Sabrina BOQUEL
Assistante sociale



Jérôme HUBY
Assistant social



Valérie JADOUL
Educatrice graduée



Danielle LOEWEN
Pédagogue diplômée



Patricia MURRELL
Educatrice graduée



Marlène PERREIRA
Educatrice graduée



Thomas Neumann
Educateur gradué

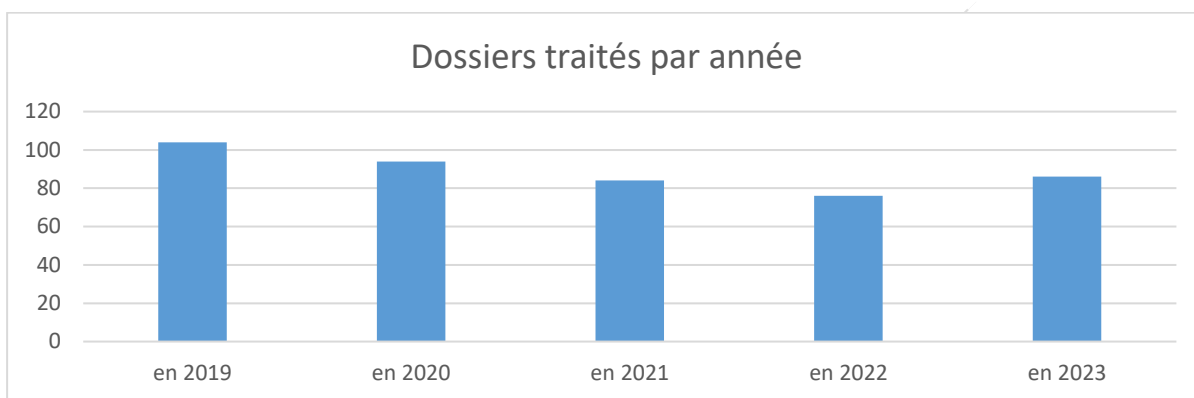


Virginie TONDINI
Educatrice graduée

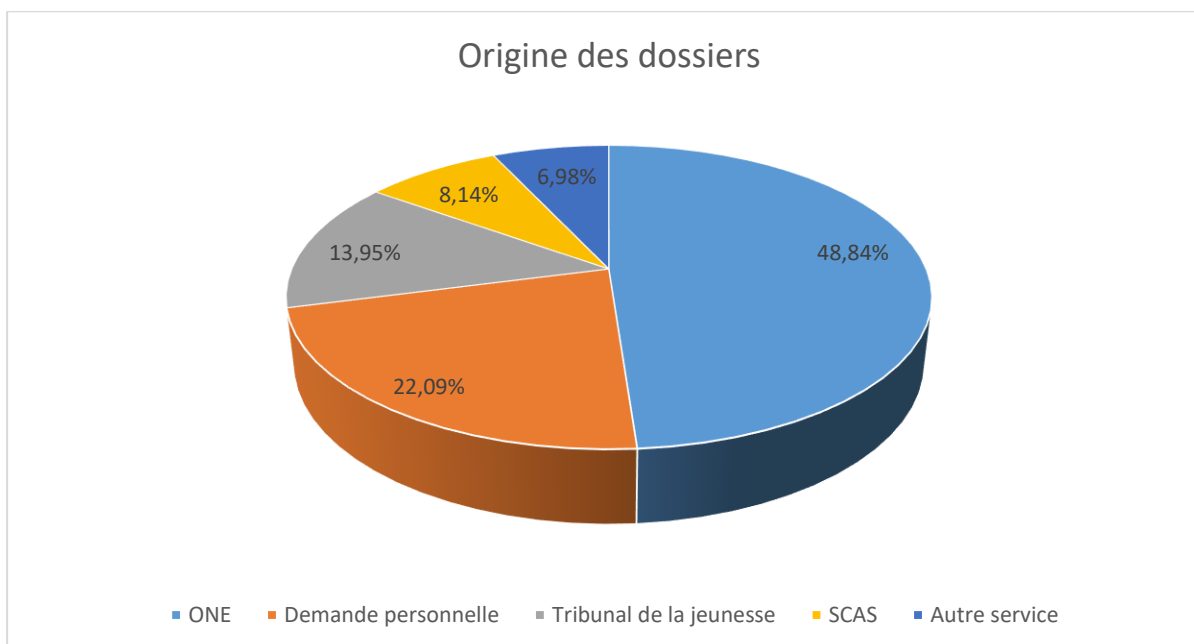
Les activités du *Service Follow Up* sont financées sur base de forfaits horaires, et facturées mensuellement à l'Office National de l'Enfance (ONE).

2.5. Le bilan 2023

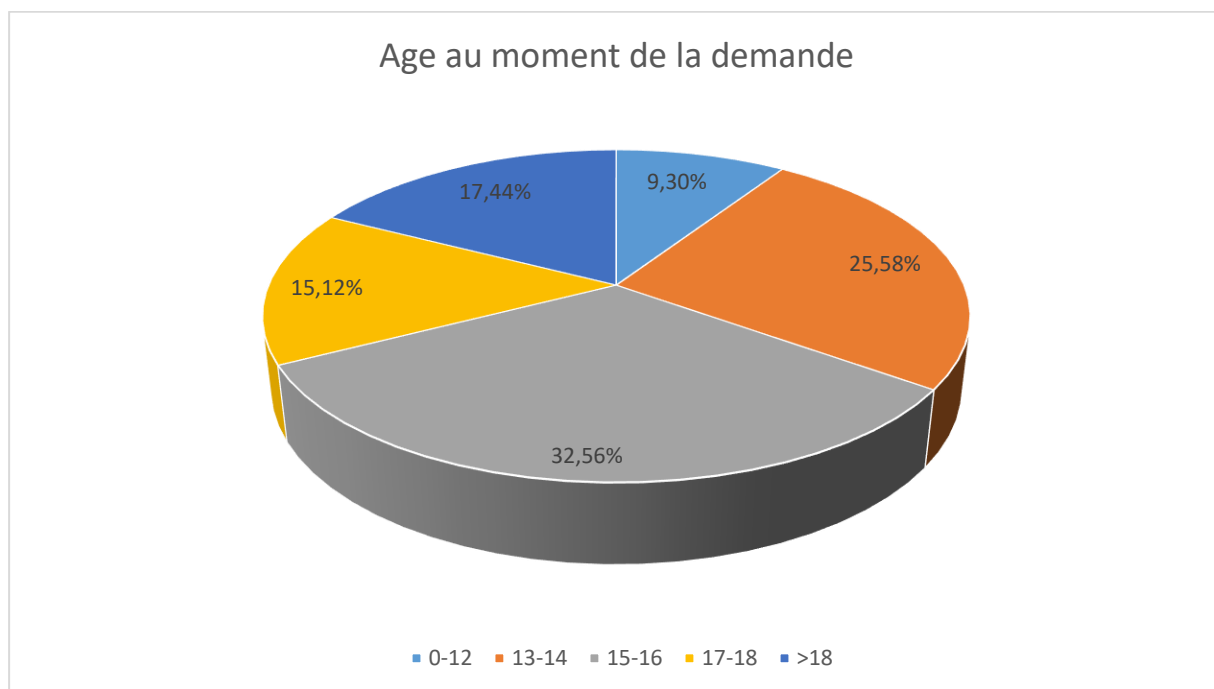
A partir de sa mise en place en 2002 et jusque fin 2008 la quasi-totalité des jeunes, pris en charge dans le cadre du *Service Follow Up*, étaient issus des structures du CSEE. Tout au long des années suivantes, les dossiers judiciairisés continuaient à constituer la très grande majorité des suivis. A partir de 2017, une réorientation de la politique a été initiée en matière de protection des mineurs, grâce à la création de l'Office National de l'Enfance (ONE), favorisant le travail préventif. Ce changement a entraîné une adaptation graduelle des interventions de nos services, résultant, d'un côté, dans une baisse du nombre absolu de dossiers traités et, de l'autre côté, dans une augmentation de la durée moyenne des suivis et des heures prestées par dossier. Une augmentation de l'effectif du personnel a permis de prendre en charge plus de dossiers à partir de 2023.



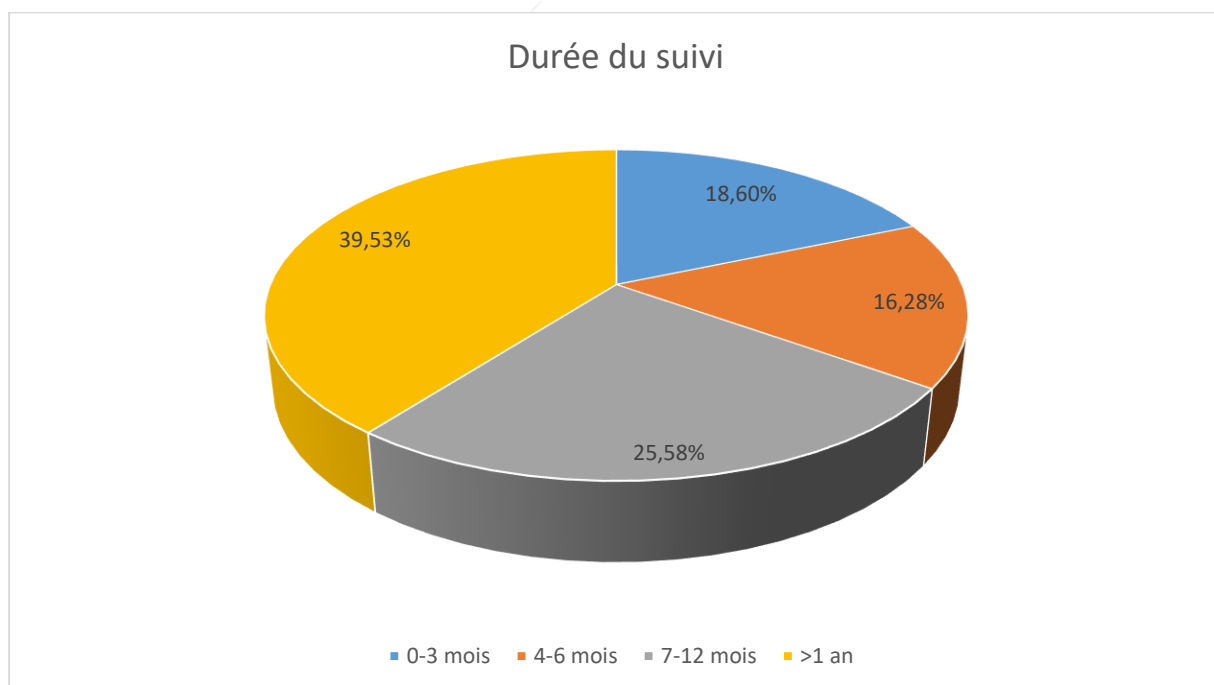
Le nombre de demandes orientées vers l'EPI par l'ONE, par d'autres intervenants du secteur social ou directement par des familles en situation de besoin a augmenté de façon continue pendant les années passées face à une baisse du nombre de demandes de la part des tribunaux de la jeunesse. En 2023, la part des demandes non-judicialisées a représenté 77,91% contre 22,09% de dossiers judiciairisés.



La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact a été de 16,13 ans. Le graphique ci-après montre la distribution des dossiers suivis en 2023 par rapport à l'âge des bénéficiaires. 34,88% avaient moins de 15 ans, 32,56% étaient âgés entre 15 et 16 ans et 15,12% avaient 17 ou 18 ans. Les 17,44% restant étaient majeurs au moment de leur demande d'aide.



Le graphique ci-après montre que la durée moyenne des suivis a été 15,5 mois. Environ 40% des suivis s'étendaient sur une période égale ou supérieure à 12 mois.



En 2023, 86 jeunes (contre 76 en 2022) ont bénéficié d'un encadrement par le Service Follow Up. 67% des dossiers ont été clôturés d'un commun accord, suite à l'atteinte des objectifs fixés. Le reste des dossiers a été réorienté vers des services adaptés au cours du suivi ou clôturé pour des raisons diverses.

3. Le Service Psychologique

3.1. Le concept

Le Service Psychologique, mis en place en 2013, offre des consultations et prises en charge psychothérapeutiques qui ont majoritairement lieu dans les locaux de l'EPI.

Le travail se base sur la thérapie familiale systémique et comportementale qui est caractérisée par une attitude ouverte et respectueuse en se focalisant sur les ressources et compétences du patient et de son entourage. Nos thérapeutes disposent de spécialisations diverses et utilisent différentes approches telles que la thérapie psychanalytique, la thérapie cognitivo-comportementale, le traitement de traumatismes ou la thérapie multimodale. La durée et l'intensité de l'offre thérapeutique varie en fonction de la demande et du besoin des patients.

3.2. Le public cible

L'offre s'adresse à des jeunes âgés entre 12 et 27 ans qui se trouvent en situation de crise ou de détresse, afin de les aider à mieux répondre à des problèmes tels que :

- des souffrances psychiques en général
- des anxiétés, angoisses, phobies
- des difficultés personnelles, relationnelles ou familiales
- des troubles du comportement (impulsivité, agressivité, manque de compétences sociales, ADHS/ADS,...)
- des expériences traumatisantes
- des situations de crise, des états dépressifs, des pensées suicidaires
- des troubles alimentaires
- des expériences d'harcèlement
- des expériences de maltraitance, de négligence, de violence
- des séparations, pertes, deuils
- des troubles de la personnalité
- des troubles psychosomatiques
- du surmenage, stress, burnout
- des troubles obsessionnels compulsifs
- des questionnements au niveau de l'identité et de l'orientation sexuelle

3.3. La méthodologie

Le travail du Service Psychologique se fait par des entretiens thérapeutiques individuels et/ou en famille.

Les interventions se déroulent en plusieurs phases :

- l'alliance thérapeutique et la concrétisation de la demande
- l'anamnèse et la biographie
- l'identification des symptômes/problèmes et le diagnostic
- la détermination des ressources et des objectifs, et la planification thérapeutique
- le rassemblement d'informations et la formulation d'hypothèses d'intervention
- les interventions proprement dites
- la fin de l'intervention thérapeutique et la stabilisation

L'encadrement thérapeutique entend mobiliser les ressources et les compétences des bénéficiaires en vue de leur permettre de mieux répondre à des problèmes personnels, familiaux ou scolaires.

Les objectifs de l'intervention du service psychologique peuvent inclure :

- renforcement de la confiance en soi
- travail sur les relations familiales
- amélioration de la gestion du stress
- stabilisation de l'équilibre psychique
- valorisation des compétences et ressources personnelles

3.4. Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service

Le Service Psychologique consiste de quatre psychothérapeutes spécialisés dans différentes méthodes et approches avec un effectif total équivalant à 2,5 ETP.



Isabelle COLLING
Psychothérapeute



Simon GÖRGEN
Psychothérapeute



Rosine MAY
Psychothérapeute

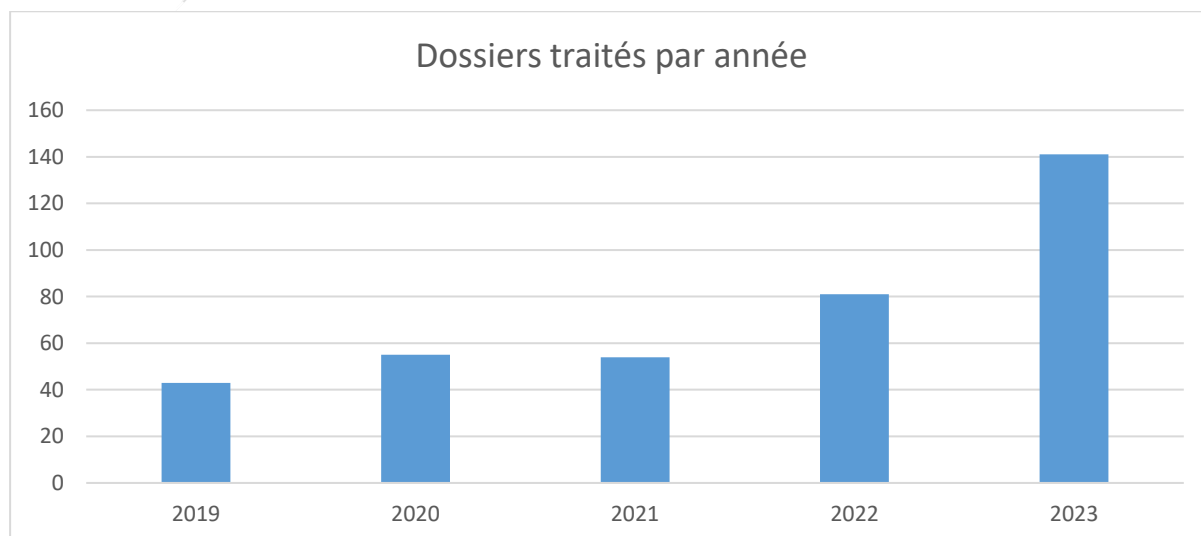


Nadine VINANDY
Psychothérapeute

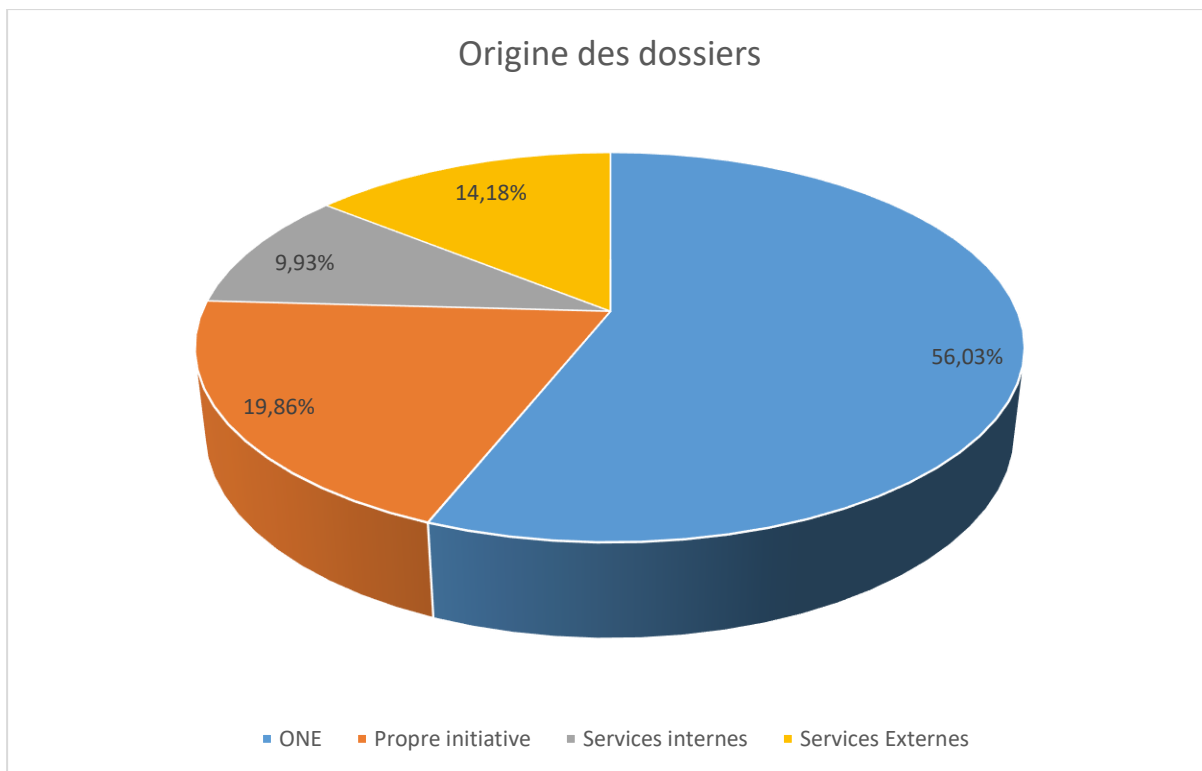
Les interventions sont facturées mensuellement à l'ONE qui les prend en charge sur base des forfaits horaires.

3.5. Le bilan 2023

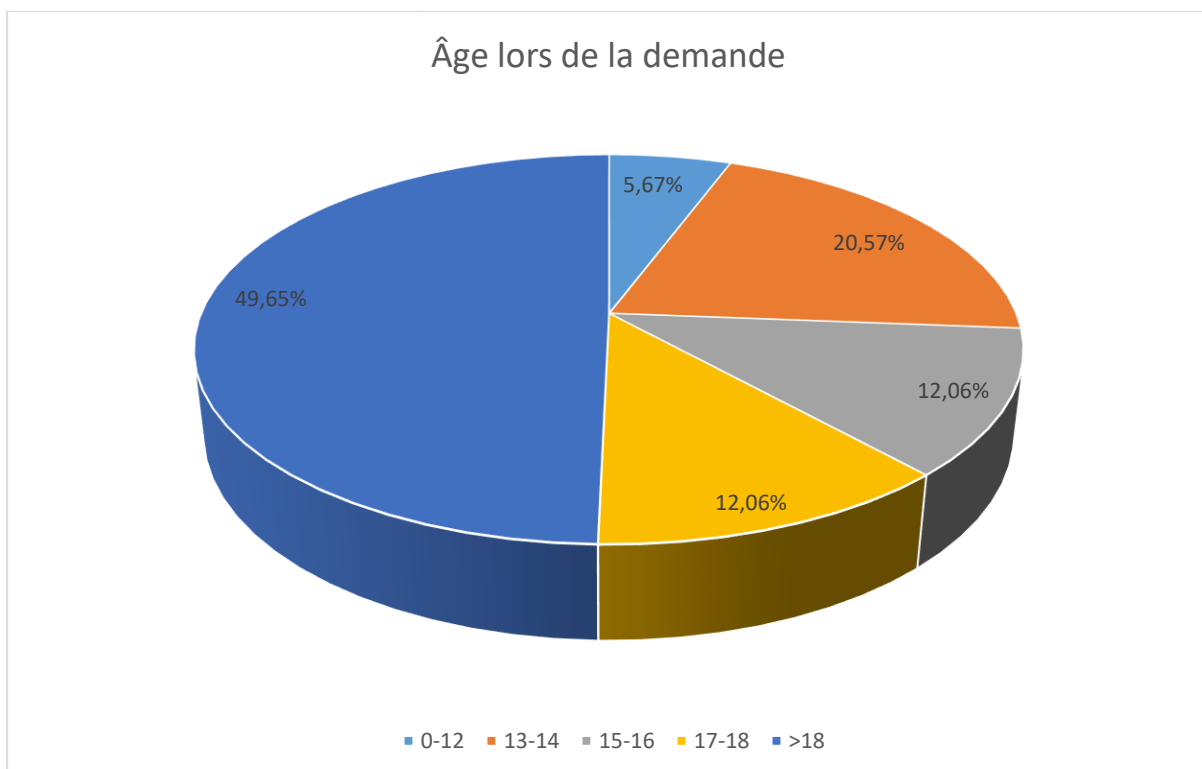
L'évolution du nombre des dossiers que le service psychologique a pris en charge au cours des dernières années se présente comme suit :



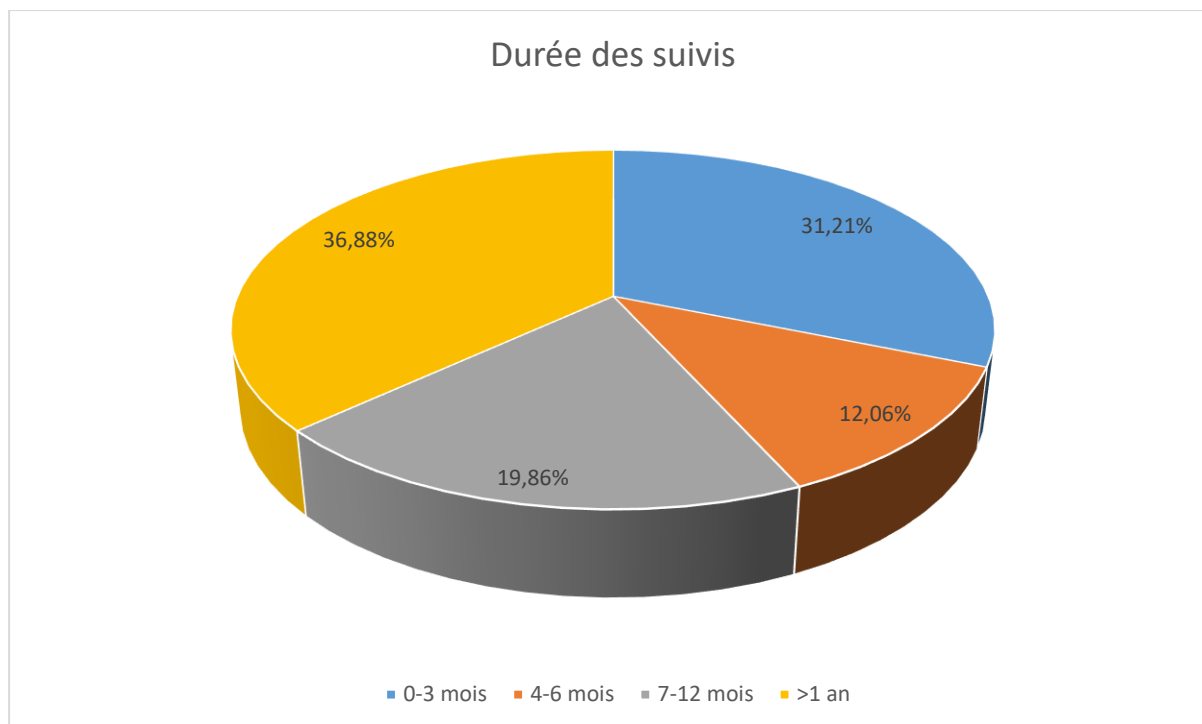
La majorité des jeunes sont orientés vers le service par l'ONE (56,03%). 14,18 % des demandes proviennent de la part d'intervenants externes, autres que l'ONE, tandis que les demandes directes ou de la part d'un autre service de l'EPI représentent 19,86% et 9,93% respectivement.



La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est de 18,29 ans. Le graphique ci-après montre la répartition des dossiers suivis en 2023 par rapport à l'âge des bénéficiaires. La moitié des clients (49,65 %) avaient plus de 18 ans au moment de leur demande d'aide, 12,06% avaient 17 ou 18 ans, 12,06 % étaient âgés entre 15 et 16 ans et 26,44 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service.



Le graphique ci-après documente la durée des suivis, dont la moyenne générale se situe autour d'un an (12,70 mois). Un peu plus d'un tiers des dossiers (36,88%) ont été suivis pendant plus d'un an. Un peu moins d'un tiers des interventions (31,21%) ont été de courte durée avec un maximum de 3 mois. Le reste des suivis (31,92%) portaient sur une durée entre 4 et 12 mois.



En 2023, 141 jeunes (contre 81 en 2022) ont bénéficié d'un encadrement par le Service Psychologique.

4. Le Service AISP (Service d'Accompagnement à l'Insertion Socio-Professionnelle)

4.1. Le concept

Le Service AISP, mis en place dès 2011, se veut être un partenaire pour des jeunes à la recherche d'un emploi. Sa mission consiste à prendre en charge des jeunes qui en font la demande et de les assister dans leurs démarches lors de la recherche d'un emploi, voire des possibilités d'une formation complémentaire, d'un stage, d'un apprentissage, etc., tout en offrant son encadrement au-delà de l'embauche proprement dite.

L'objectif du Service AISP est triple :

- aide à l'orientation et à la réorientation
- intégration des jeunes et jeunes adultes dans la vie active (apprentissage, formation, contrat de travail, ...)
- stabilisation de la situation professionnelle et sociale des jeunes pris en charge, pendant une période transitoire suivant leur intégration dans le monde du travail

4.2. Le public cible

Les jeunes suivis par le Service AISP sont âgés de 16 à 27 ans qui rencontrent souvent des difficultés d'insertion, se trouvent en situation de décrochage scolaire et sans occupation. Il s'agit :

- de jeunes qui prennent de leur propre initiative contact avec l'EPI
- de jeunes et de jeunes adultes, pris en charge par un autre service de l'EPI
- de jeunes et de jeunes adultes qui ont été orientés vers le service AISP par un autre service du secteur social

4.3. La méthodologie

La mission du Service AISP consiste à :

- élaborer avec les jeunes un projet socio-professionnel individuel
- identifier et renforcer les compétences sociales
- offrir un accompagnement social au début de leur vie active
- travailler sur leur motivation et leurs ressources
- animer les jeunes à réaliser leurs objectifs personnels
- être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs besoins
- rechercher avec les jeunes des activités sociales et professionnelles qui correspondent à leur situation personnelle et à leur profil
- aider les jeunes à faire les démarches en relation avec leur entrée dans le monde du travail ou leur réintégration scolaire
- aider les jeunes à gérer leurs candidatures (lettre de motivation, CV, ...)
- inscrire les jeunes aux programmes de l'ADEM/BIZ
- préparer avec les jeunes les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.)
- organiser des entrevues régulières avec l'employeur et les jeunes durant la période d'essai et au-delà
- accompagner les jeunes vers d'autres services sociaux (services psychologiques, service de logement, ...)
- accompagner les jeunes jusqu'au moment où leur situation personnelle est stabilisée
- collaborer avec d'autres services compétents (SNJ/ALJ, etc.)

4.4. Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service

Suite à la réforme des CISP et des conventions y liées, le service AISP a changé de régime en janvier 2023, adoptant un fonctionnement sur base de forfaits horaires, facturées mensuellement à l'Office National de l'Enfance, de façon analogue aux deux autres services de l'EPI.

De même, suite à des adaptations de la convention avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire, le projet Inter-C a été fusionné avec le service AISP en cours de 2023. Le personnel initialement affecté au projet Inter-C continue à assurer la gestion de ce dernier en temps partiel.

En 2023, l'équipe du Service AISP était composée de trois éducateurs/trices gradué(e)s, d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'une politologue et d'un intervenant d'action sociale et d'insertion professionnelle avec un effectif total correspondant à 4,88 ETP.



José DE JESUS
Intervenant d'action sociale et d'insertion professionnelle



Sandy ENGLING
Educatrice graduée



Susana GONCALVES
Assistante sociale



Cédric LACHAUSSÉE
Educateur gradué



Mehdi MRIBAH
Psychologue



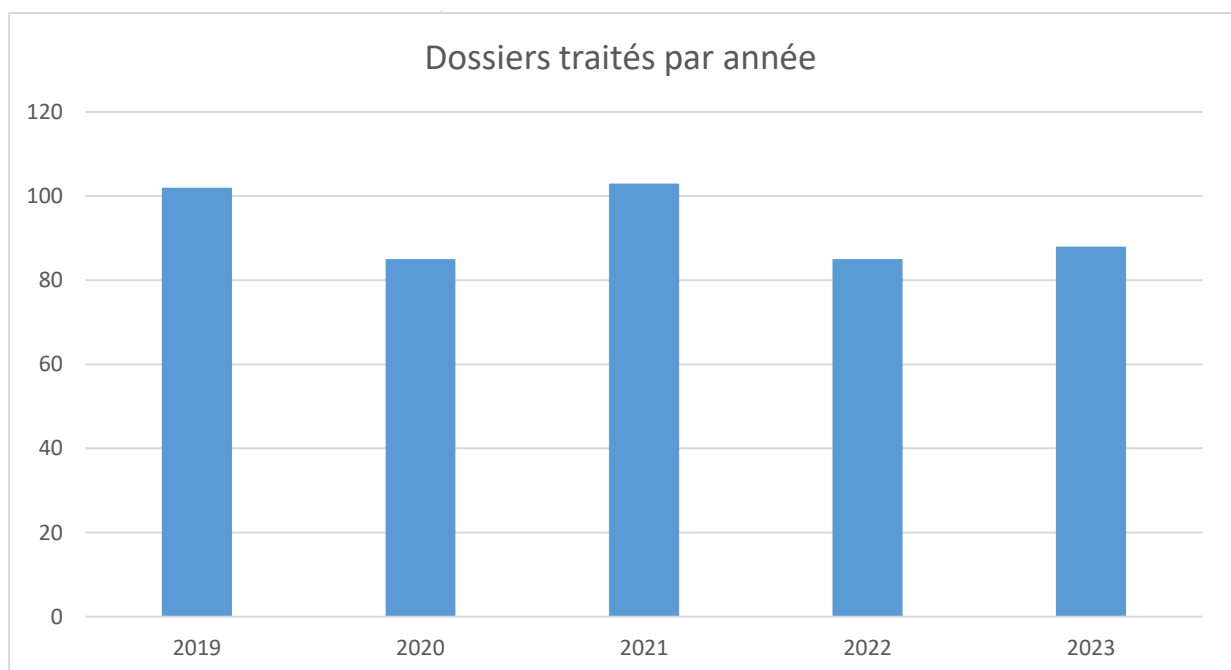
Anne PERSENAIRE
Politologue



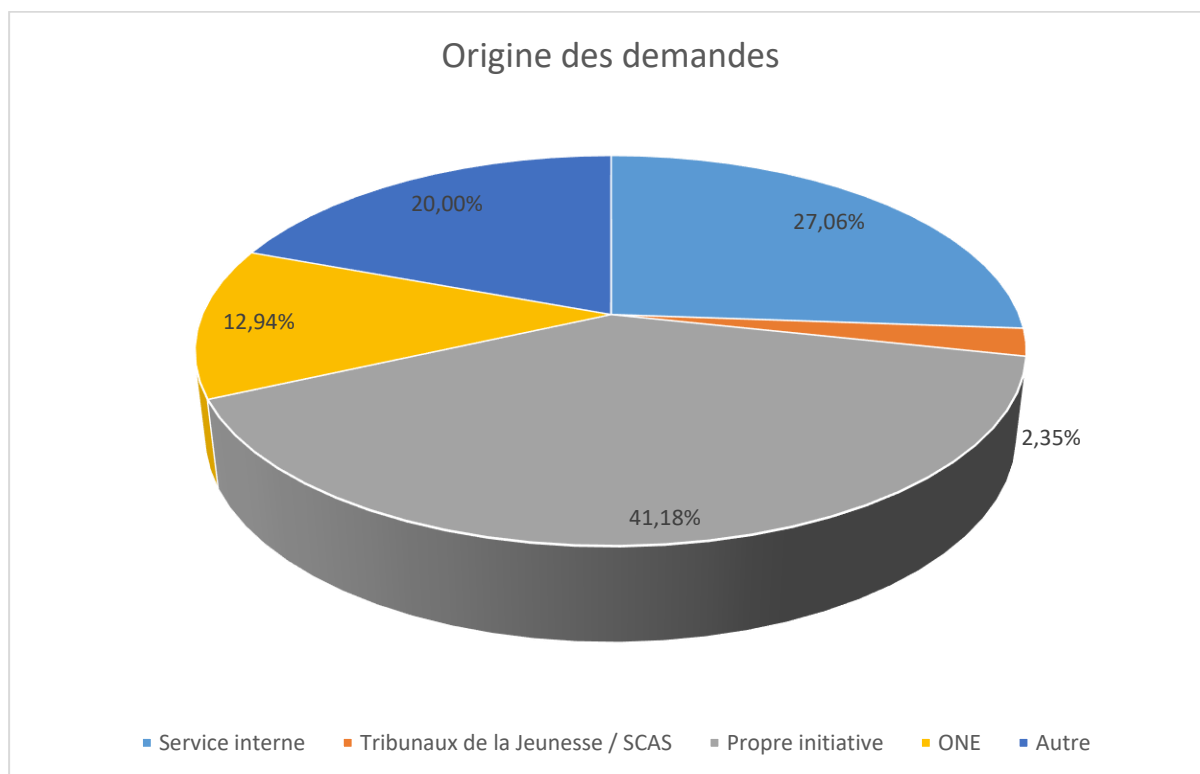
Natalie PICKAR
Educatrice graduée

4.5. *Le bilan 2023*

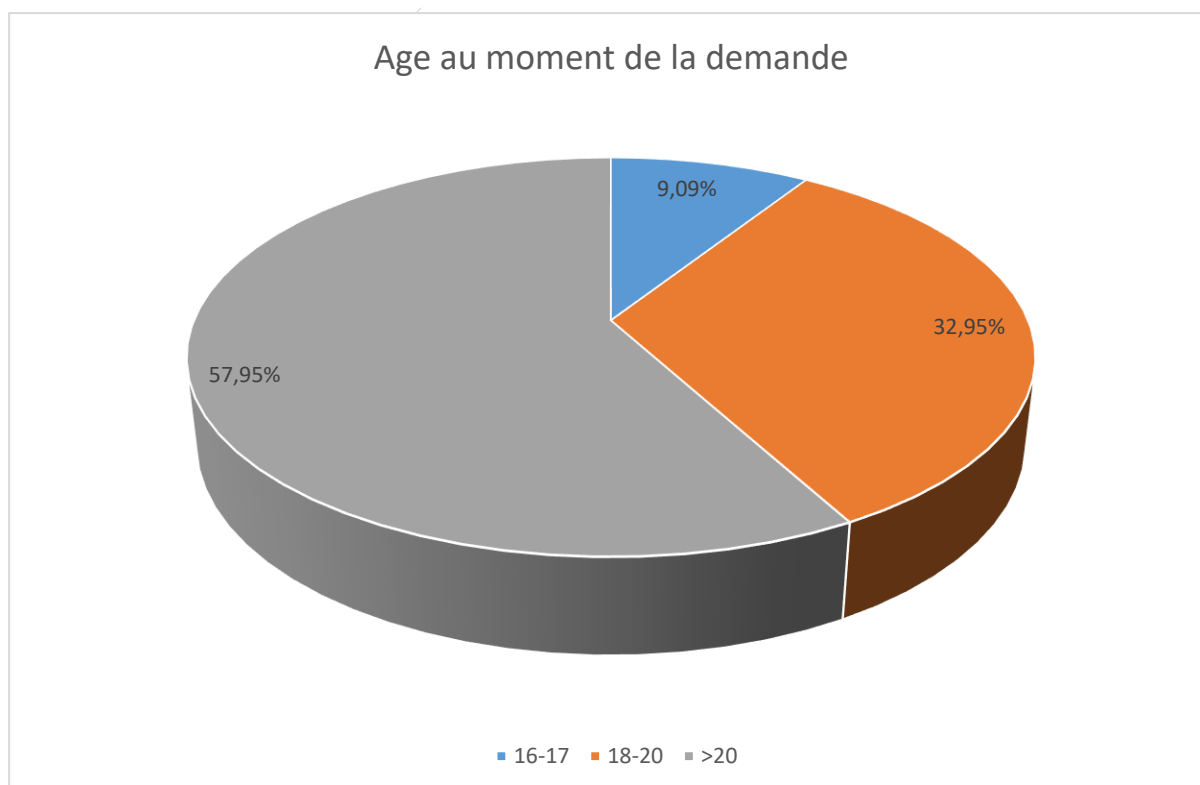
L'évolution du nombre des dossiers que l'AISP a pris en charge au cours des dernières années se présente comme suit.



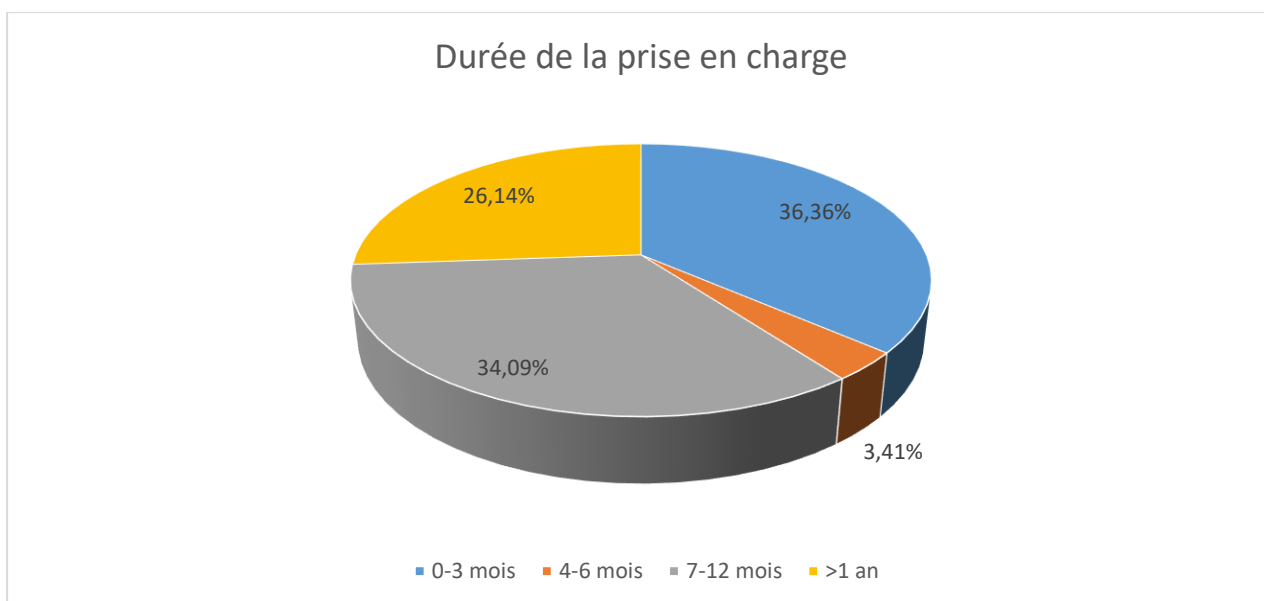
La plus grande partie des jeunes (41,18%) contactent l'EPI de leur propre initiative. Un peu plus d'un quart, (27,06%), a été réorienté par un service interne de l'EPI. 2,35% ont été orientés vers le Service AISP par les tribunaux de la jeunesse ou le SCAS, tandis que 12,94% des dossiers y ont été orientés par l'Office National de l'Enfance. 20% des dossiers ont une autre origine (p.ex. contact par l'intermédiaire d'un autre service social, ...).



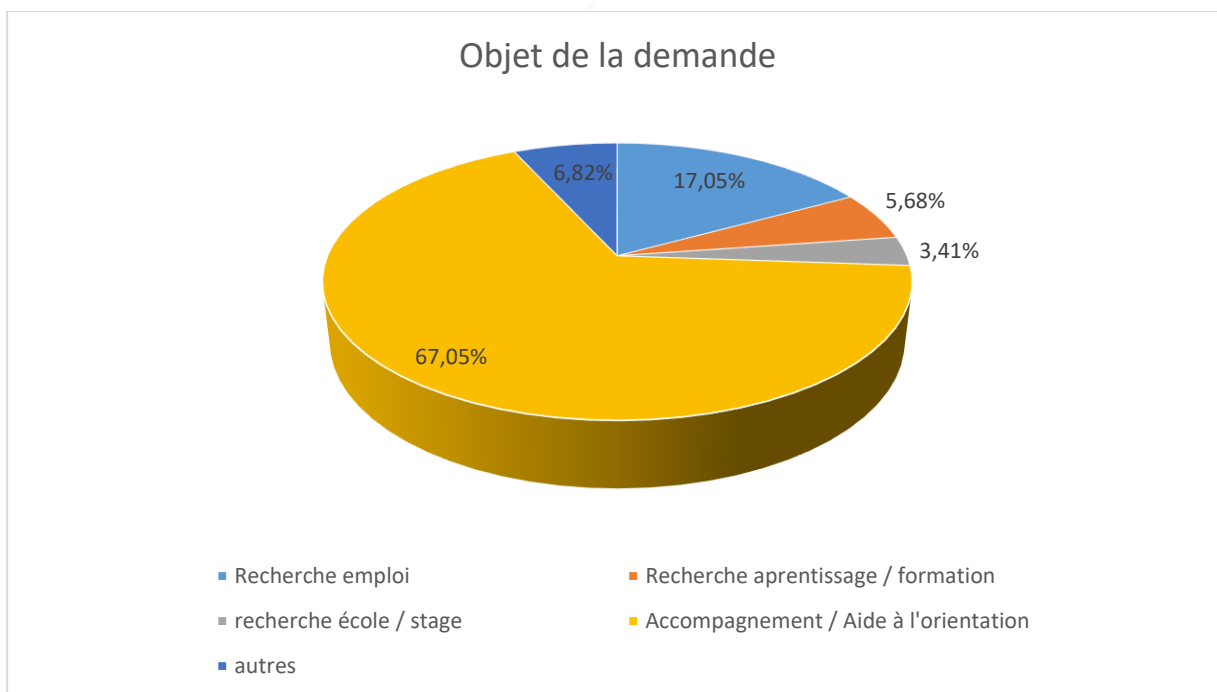
La majorité des jeunes, 57,95%, avait plus de 20 ans au moment de la demande. 32,95% ont relevé de la classe d'âge de 18 à 20 ans, les autres 9,09% étaient âgé(e)s entre 16 et 17 ans.



Pour plus d'un quart (26,14%) des jeunes suivis en 2023, la durée de la prise en charge a dépassé 12 mois, pour un peu plus d'un tiers (34,09%) elle s'est située entre 7 et 12 mois, pour 3,41% entre 4 et 6 mois, et pour plus d'un tiers (36,36%) elle n'a pas dépassé 3 mois.



Les raisons pour lesquelles les jeunes s'adressent au Service AISP sont multiples : 67,05% ont besoin d'un accompagnement et de l'aide à l'orientation. 17,05% prennent contact avec une demande d'aide à la recherche d'un emploi. Le reste (15,91%) des demandes concerne des recherches d'écoles, d'apprentissage, de formations ou autres.



Au cours de 2023, le Service AISP a assisté 88 jeunes dans le cadre de leur intégration professionnelle. Fin 2023, 5 ont trouvé un emploi, 9 ont réintégré l'école ou entamé une formation tandis que 10 jeunes ont été orientés vers des services mieux adaptés à leurs besoins. 45 dossiers sont restés ouverts pour des jeunes à la recherche d'une occupation adaptée, respectivement pour des jeunes dont des démarches de réorientation ont été en cours.

5. Les projets divers

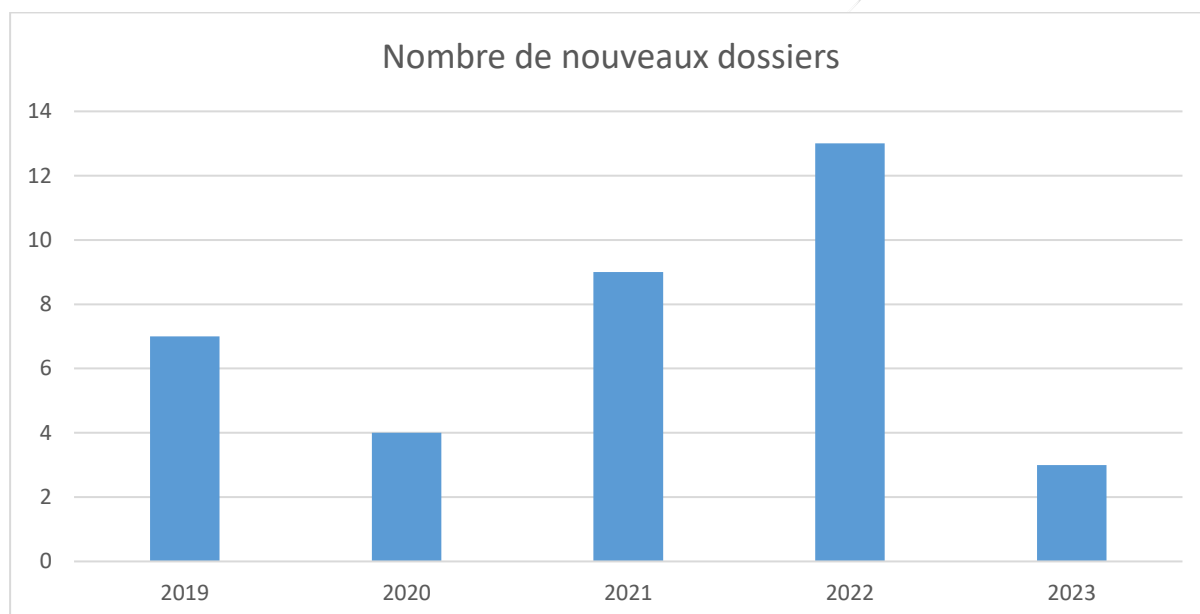
5.1. Le projet « permis de conduire »

Comme le permis de conduire est un élément important dans la notice biographique d'un (jeune) demandeur d'emploi, l'EPI avait lancé en 2013 un projet permettant d'offrir à des jeunes dont elle assurait le suivi, la possibilité d'un préfinancement de leur permis de conduire. A cet effet, elle avait trouvé un accord avec la Fédération luxembourgeoise des Maîtres Instructeurs de Conducteurs de Véhicules Automoteurs sur les modalités pratiques et financières du projet.

Le projet s'adresse à tous les jeunes suivis par un des services de la Fondation EPI, pour lesquels l'obtention du permis de conduire représente un atout significatif et direct pour leur projet professionnel et qui ne disposent ni des moyens propres ni d'un autre soutien financier.

Depuis le début du projet, l'EPI a ainsi accordé son aide à une centaine de clients dont 71 ont entretemps obtenus leur permis, 30 ont abandonné en cours de route et 8 sont actuellement encore en cours d'apprentissage.

L'évolution du nombre de dossiers ressort du graphique suivant :



En 2023, 6 personnes ont reçu leur permis de conduire grâce à l'aide de l'EPI et 3 nouvelles aides ont été accordées. Ce dernier chiffre est inférieur aux années précédentes suite à une réévaluation des critères d'admission et une réorganisation administrative du projet.

Cette offre bénéficie depuis 2016 du soutien financier de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

5.2. Le projet « Inter-C »

Le projet fait suite à un projet-pilote lancé en octobre 2018, en coopération avec l'association Touchpoints asbl, grâce au soutien financier de la Fondation André Losch. En 2021 la relève en fut assurée grâce à une convention de coopération conclue avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Solidaire et Sociale (MTEESS). Cette convention assure depuis lors le financement public du travail d'encadrement dont bénéficie annuellement une trentaine de jeunes BPI entre 18 et 25 ans, inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Adem. Elle a été prolongée pour une nouvelle année en début 2023. En cours de la même année, pour des raisons de gestion rationnelle, le projet Inter-C a été intégré dans le service AISP. Pour les BPI plus âgés, dès 2022, l'EPI a bénéficié de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte d'une contribution financière portant sur deux ans et couvrant le volet du projet Inter-C non pris en charge par l'Etat. Ce financement n'est pas reconduit au-delà de 2023.

Au départ, le projet visait à faciliter et à pérenniser l'emploi des bénéficiaires de protection internationale (BPI), en cherchant à développer notamment un mentorat intra-entreprise. Or, l'expérience a rapidement montré que l'intégration socio-professionnelle des réfugiés est un processus multifactoriel, long et complexe, dont le succès requiert la mise en place d'un accompagnement individualisé de chaque personne avec une prise en charge globale des concernés. C'est ainsi que le projet Inter-C a été réorienté vers une approche personnalisée, basée sur l'établissement de liens de confiance et la recherche des solutions les plus adaptées à chaque situation individuelle.

Le projet Inter-C, similaire au service AISP, consiste dans l'accompagnement global et individualisé des BPI. Il s'agit notamment

- d'élaborer avec le bénéficiaire un projet socio-professionnel individuel
- d'identifier et renforcer les compétences sociales
- de travailler sur la motivation et les ressources
- d'animer le bénéficiaire à réaliser ses objectifs personnels
- d'être à l'écoute du bénéficiaire et de répondre à ses besoins
- de rechercher avec le bénéficiaire des activités sociales et professionnelles qui correspondent à sa situation personnelle et à son profil
- d'aider le bénéficiaire à faire les démarches en relation avec son entrée dans le monde du travail ou sa réintégration scolaire
- d'aider le bénéficiaire à gérer ses candidatures (lettre de motivation, CV, ...)
- de préparer avec le bénéficiaire les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.)
- d'accompagner le jeune dans le contact avec un employeur potentiel
- de collaborer avec d'autres services compétents

De façon complémentaire à ces offres individuelles dans le cadre de la convention MTEESS, les clients encadrés peuvent profiter, le cas échéant, d'un accompagnement parallèle ou post-projet par un autre service de la Fondation EPI.

Le projet Inter-C est géré par le personnel du service AISP ainsi qu'à raison de 0,4 ETP par une attachée administrative. La partie du projet prenant en charge les clients âgés de plus de 25 ans a été gérée en temps partiel par une coach ayant une expérience approfondie avec le public cible et les défis y relatifs.



Lise DUHAMEL
Attachée administrative



Martine NEYEN
Coach

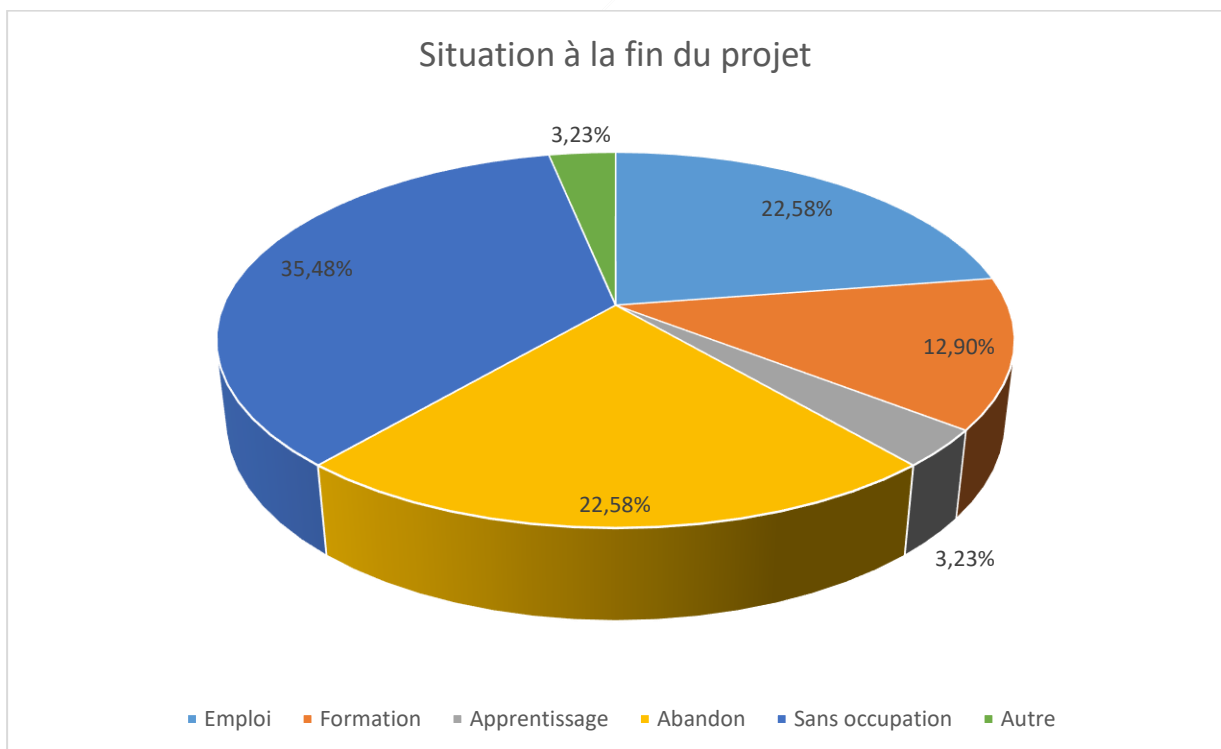


Anne PERSENAIRE
Politologue

Les activités pour compte de BPI/BPT, âgés entre 18 et 25 ans

En 2023, le Service Inter-C a pris en charge 31 dossiers, dont 19 BPI et 12 BPT sélectionnés et envoyés par l'ADEM. Aux termes de la convention, la durée des suivis individuels dans le cadre du projet est limitée à 4 mois.

Sur les 31 jeunes pris en charge, 22,58% se trouvaient dans une situation d'emploi au moment de la clôture du dossier et 16,13% suivaient une formation ou un apprentissage. Les 61,29 % restant se retrouvaient sans occupation ou ont abandonné le suivi, à moins d'être repris par un autre service de l'EPI.



Sur les 31 dossiers traités en 2023, 12 ont abouti dans l'intégration des concernés sur le marché du travail ou dans une formation professionnelle.

Les activités pour compte de BPI, âgés de plus de 25 ans

En 2023, 39 personnes ont profité du projet Inter-C. Certaines personnes avaient déjà bénéficié d'une prise en charge les années précédentes au travers d'un projet soutenu par la Fondation André Losch. Certains dossiers se travaillent sur plusieurs années car les situations sont complexes et les écueils à une pleine insertion sont nombreux. Certains accompagnements ont donc duré plusieurs années et certains des dossiers encore en cours n'ont pas pu être menés à bien jusqu'au 31 décembre 2023, date qui marque la fin du projet Inter-C.

Le nombre de dossiers sur toute la durée du projet a évolué comme suit.

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers
2023	13
2022	10
2021	7
2020	6
2019	2
2017	1
Total	39

Sur les 39 dossiers ouverts depuis le début de l'existence du projet inter-c, 23 ont été définitivement clôturés suite à l'atteinte des objectifs ou un abandon de contact. Il reste cependant encore 16 dossiers qui auraient dû continuer à bénéficier d'un suivi, rendu impossible par l'arrêt du financement du projet.

Parmi les dossiers définitivement fermés

- 16 l'ont été parce que la personne n'a plus de demande. Voici le motif *principal* de la fin d'accompagnement, sachant que leur situation globale s'était améliorée
 - o 5 ont trouvé une situation professionnelle stable et adaptée
 - o 3 ont repris avec succès une formation (apprentissage ou études supérieures)
 - o 2 ont pu trouver une solution à leur problème de logement
 - o 2 sont désormais accompagnées par un service plus spécifiquement adapté (problème physique ou psychique spécifique)
 - o 2 personnes ont régularisé leur statut (+emploi et logement)
 - o 1 personne avait acquis suffisamment d'autonomie pour continuer sa progression seul
 - o 1 personne avec de très lourds problèmes de santé a dû arrêter l'accompagnement

- 7 dossiers sont devenus « inactifs » car les personnes ont cessé de contacter le service inter-c. Dans certains cas, des raisons ont été exprimées : déménagement, situation psychique trop complexe, « manque de temps ».... Dans d'autres cas, les personnes ne donnent plus de nouvelles.

- Les 16 personnes dont le parcours d'accompagnement n'était pas terminé au moment de la cessation des activités du service, ont été réorientées, dans la mesure du possible, vers d'autres structures. Parallèlement, les autres services de l'EPI ont continué à assumer l'encadrement requis au-delà de l'activité conventionnée.

5.3. Les activités en groupe

Les restrictions imposées par la pandémie Covid-19 ont eu un impact important sur la vie et le développement des jeunes avec notamment l'accroissement de l'isolement social et du risque de l'exclusion sociale. Afin d'y remédier, l'EPI a diversifié sa prise en charge individualisée par des activités en groupe diverses. Dans cette optique ses services ont conçu les projets suivants.

Sorties culturelles et sportives : En 2023, la Fondation a organisé 13 sorties en groupe, avec un nombre de participants total de 65. Il s'agit d'activités diverses comme, entre autres, des visites de concerts ou de pièces de théâtres, d'une sortie en canoë, d'un piquenique en forêt ou d'une soirée raclette conviviale. Ces activités sont soutenues par la Philharmonie Luxembourg, la Fondation EME, Kulturpass asbl et l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. En 2023, l'EPI a émis un Kulturpass personnel à 3 de ses clients.

Ateliers Chrysalide : Il s'agit d'ateliers divers dans le cadre du projet Inter-C (workshop d'information, de prise de parole, mises en situation, ...). Le contenu de ces ateliers est adapté aux besoins des participants dans une vue d'acquisition de compétences socio-professionnelles. 35 personnes ont profité de cette offre en 2023.

6. Autres activités

Force est de constater que la question du logement abordable constitue de manière pérenne un problème croissant pour les jeunes suivis par l'EPI. Cette situation contribue à une précarisation accrue des jeunes concernés et de leurs familles dont la stabilité est souvent déjà mise à mal par d'autres problèmes et à rendre par là-même le travail de la Fondation sensiblement plus complexe et plus difficile.

Logement

Depuis le 1^{er} août 2003, l'EPI est locataire d'un studio auprès du Fonds du Logement. Ce studio permet de loger des jeunes qui n'ont pas la possibilité de vivre en famille, et qui se trouvent en détresse psychosociale. Pour l'exploitation de structures de logement en milieu ouvert, l'EPI dispose depuis le 2 juillet 2004 d'un agrément ministériel et profite d'un financement par le biais d'une convention, conclue avec le Ministère de de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Actuellement, l'appartement est pris en location par un jeune homme qui se trouve en phase de réorientation vers une activité professionnelle adaptée.

Dons et aides financières

En 2023, l'EPI a accordé des aides à des familles en détresse ; elle a ainsi déboursé la somme de 19.979,64 euros, en partie remboursables, pour :

- l'achat de matériel scolaire et informatique
- des frais scolaires et d'inscription d'internat
- des frais médicaux
- l'achat de vêtements pour des jeunes pris en charge
- des frais de colonies de vacances
- des frais de régularisations administratives

- des frais de traduction
- des frais de justice
- le paiement de dettes diverses
- le paiement de dettes de logement (cautions, frais d'agence, retards de loyers)
- l'achat de vivres et de matériel de première nécessité

Pendant le même exercice, des aides financières d'un total de 5.364,69 euros ont été payées pour des cours d'appui à 10 clients. Ces aides ont été possibles suite au soutien généreux de la Fondation du Souvenir et de l'Amitié et à un don de la CGFP de 25.000 euros (réparti sur les années 2023 - 2027).

Les interventions financières de l'EPI ont été possibles grâce à la générosité de service-clubs, d'entreprises privées ou de particuliers, soutenant l'EPI de façon spontanée ou à l'occasion d'évènement de famille. La campagne de dons organisée en 2023 a remporté 30.345 euros, grâce à la générosité de 236 donateurs.

Le 20 décembre 2009 l'EPI avait signé une convention avec l'Association luxembourgeoise des Œuvres du Rotary (ALOR), association regroupant les divers Rotary Clubs du Grand-Duché et ayant été reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 18 août 2009. Aux termes de cette convention l'EPI prête ses services à l'association en question en vue de la gestion administrative des dons que cette dernière recueille. L'EPI est indemnisée pour les frais réels, engagés dans le cadre de cette coopération. Dans cette même logique une autre convention avait été signée le 15 avril 2011 avec la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg.

7. Les lieux d'implantation des services de l'EPI

Afin de pouvoir offrir ses services au niveau national et dans l'intérêt d'améliorer l'accessibilité pour ses clients, l'EPI s'est dotée de plusieurs antennes régionales.

Le siège social et administratif se situe au numéro 5, rue de la Forêt à L-6196 **Eisenborn**, dans un immeuble appartenant à l'Etat dont, grâce à l'initiative de Monsieur le Ministre Claude Meisch, le rez-de-chaussée d'une aile a été mis à sa disposition par le Service National de la Jeunesse. La Fondation y dispose de plusieurs bureaux, d'un parloir et d'une salle de réunion.



La présence de la Fondation au **nord** s'est étendue en été 2023 par le déménagement de notre ancien bureau au « Centre Beau-Séjour » à **Wiltz** dans des nouveaux locaux sis à 1, avenue de la Gare dans lesquels nous disposons dès à présent de 3 bureaux loués auprès de l'administration communale de Wiltz. La Fondation reste présente dans les deux bureaux situés dans la Maison de l'Orienteur « Beim Park », pris en location auprès de la Ville de **Diekirch**.

La Fondation est présente au **sud** du pays avec un bureau à **Esch-sur-Alzette** 10, rue de l'Eglise. En automne 2023, l'EPI a déménagé ses bureaux de la rue Zénon Bernard dans de nouveaux locaux plus spacieux sis à 8, avenue de Hauts-Fourneaux à **Belval**. Le bureau à Esch-Alzette est pris en location auprès de la Ville d'Esch-sur-Alzette, qui est d'accord pour faire



bénéficier l'EPI d'une aide financière équivalente au montant annuel du loyer. Les bureaux de l'avenue des Hauts-Fourneaux sont mis à disposition par le Fonds Belval.



Le bureau à **Dommeldange**, 18A, rue de la Cimenterie, renforce la présence de la Fondation au **centre** du pays. Ce bureau se trouve sur le site d'Arcelor-Mittal, dans l'immeuble du Coworking Space de Bamhaus sàrl.

Suite à une augmentation de l'effectif due à un afflux de dossiers dépassant constamment nos disponibilités, l'EPI a signalé auprès du MENJE l'intérêt d'avoir des locaux plus spacieux dans la capitale dans le but d'une meilleure prise en charge de ses clients dans le centre du pays.

8. Visites et échanges

Afin de favoriser le travail en réseau avec d'autres intervenants susceptibles de compléter l'offre de service de l'EPI, l'EPI rencontre régulièrement d'autres acteurs du secteur social, des associations diverses et des responsables d'entreprises. Ces rencontres permettent de nouer des contacts personnels et d'intensifier des relations existantes, dans le double but de faire connaître davantage les différents services de l'EPI et d'entretenir les relations existantes ou d'en créer de nouvelles.

En 2023, les collaborateurs de l'EPI, pour partie accompagnés de représentants du Conseil d'administration, ont eu des entrevues avec les institutions et services suivants :

- Fondation EME
- WG Projet / Life asbl
- ORE divers (réunions multiples)
- Quai 57 (Arcus)
- CGFP
- Ifen
- Escher Theater
- Agora
- Foyer Eisleker Heem
- ATVA
- Centre Kanel (Réseau Psy)
- Outreach Ettelbrück
- Cabinets d'avocat divers
- Lisko (Croix-Rouge)
- Foyer Don Bosco
- IMS
- Service Perspectives (Croix-Rouge)
- Service Educ'Actif (Caritas)
- SNJ – Ateliers Esch
- ADEM
- Liewen Dobaussen
- Université de Luxembourg

9. Le personnel

La structure du personnel de l'EPI se présentait comme suit à la fin de 2023:

Nom	Qualification	Service	Tâche hebdomadaire
BOQUEL Sabrina	Assistante sociale	Follow Up	20
HUBY Jérôme	Assistant social	Follow Up	30 (dès 10.2023)
JADOUL Valérie	Éducatrice graduée	Follow Up	30
LOEWEN Danielle	Pédagogue	Follow Up	Congé sans solde
MURRELL Patricia	Educatrice graduée / chargée de direction adjointe	Follow Up / Coordination	25/10
NEUMANN Thomas	Éducateur gradué	Follow Up	30
PEREIRA Marlène	Éducatrice graduée	Follow Up	40 (dès 10.2023)
TONDINI Virginie	Éducatrice graduée	Follow Up	36
COLLING Isabelle	Psychologue et psychothérapeute	Service Psychologique	30
GÖRGEN Simon	Pédagogue et psychothérapeute	Service Psychologique	20
MAY Rosine	Psychothérapeute	Service Psychologique	30 (dès 09.2023)
VINANDY Nadine	Psychologue et psychothérapeute	Service Psychologique	20
ENGLING Sandy	Educatrice graduée	AISP	35
GONCALVES Susana	Assistante sociale	AISP	30
LACHAUSSÉE Cédric	Éducateur gradué	AISP	30
MRIBAH Mehdi	Psychologue	AISP	20
PERSENAIRE Anne	Politologue	AISP	40
PICKAR Natalie	Éducatrice graduée	AISP	20
DUHAMEL Lise	Attachée administrative	Administration	40
FLAMMANT Michel	Chargé de direction adjoint	Coordination	30
HANNEN Patrick	Chargé de direction	Coordination	40

Parallèlement, le projet Inter-C a été administré par Martine Neyen, travaillant pour compte de l'EPI sous le couvert d'un contrat de prestation de services.

Pendant l'exercice 2023 plusieurs sessions de supervision pour l'équipe entière ont eu lieu. Les membres du personnel ont la possibilité de demander une supervision individuelle en cas de besoin. 3 personnes ont eu recours à cette offre en 2023.

Afin de pouvoir garantir une prise en charge de qualité, à côté de la supervision en équipe, les membres du personnel sont tenus de suivre des formations continues. Au cours de l'exercice 2023 les 21 agents au service de l'EPI ont accompli environ 500 heures de formation continue dans des structures spécialisées.

10. La gestion financière et les comptes

Tributaire pour une partie de ses activités de dons en provenance d'entreprises privées, d'associations philanthropiques et de particuliers, l'EPI avait décidé en 2011 d'adhérer au Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public. Ce Code de bonne conduite est promu par l'asbl Don en Confiance Luxembourg. Souhaitant continuer le travail dans la ligne tracée par l'asbl qu'elle a remplacée, la Fondation EPI a veillé, dès sa constitution, à maintenir cette affiliation.

Le contrôle des comptes annuels de la Fondation était confié au réviseur d'entreprises agréé, Audit Concepts.

La comptabilité de la Fondation est tenue de manière à séparer les recettes et dépenses relatives aux grands secteurs d'activités identifiés ci-avant (forfaits assumés par le Service Follow Up, le Service Psychologique et le Service AISP ; conventions avec l'État le projet Inter-C ainsi que pour les structures de logement en milieu ouvert, ainsi que l'acquisition et l'exploitation des véhicules de service, l'achat de mobilier et de matériel de bureau).

Malgré ses structures de gestion plutôt modestes, l'EPI entend être présente avec son offre dans l'ensemble du pays. Cette situation génère des frais de transport élevés qui sont seulement pour partie considérés dans les forfaits de déplacement, accordés par l'ONE.

Les ressources financières de l'EPI peuvent schématiquement être regroupées sous les postes suivants :

- contributions de l'Etat servant à rétribuer les interventions de l'EPI sur base forfaitaire en exécution de la loi du 16 décembre 2008 sur l'aide à l'enfance et à la famille (ONE) (1.631.649,41 euros) et à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention signée avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre du projet Inter-C (265.000 euros)
- prise en charge financière par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte des frais générés par la gestion du projet Inter-C pour compte de BPI âgés de plus de 25 ans (montant alloué en 2023 : 80.000 euros) et, en partie, des frais dus au projet « permis de conduire »
- placement des fonds financiers non utilisés
- recettes propres provenant d'appels de fonds adressés par l'EPI ou lui provenant de façon spontanée de la part de ses donateurs et mécènes

Le détail des dons reçus en 2023 se présente comme suit :

- la campagne de dons de 2023 auprès des amis et donateurs de la Fondation a rapporté 30.435 euros ;
- la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club Luxembourg a fait bénéficier l'EPI d'un don de 30.000 euros ;
- le Service club Lions Mameranus a contribué avec un don de 5.000 euros, au financement d'aides directes à des jeunes pour couvrir leurs frais éducatifs ;
- la Table Ronde a fait bénéficier l'EPI d'un don de 1.750 euros
- la CGFP a fait bénéficier l'EPI d'un don de 2.500 euros, servant au financement de cours d'appui ;
- les dons recueillis en mémoire de Monsieur Daniel Van Kaufenberg et dédiés à l'EPI se sont soldés par un montant de 11.995 euros ;
- l'EPI a reçu un total de 13.585,13 euros à titre de dons spontanés.

Suivant les conclusions tirées du résultat de l'exercice 2023, le Conseil d'administration et le Comité de direction ont procédé à des ajustements qui ont permis de clôturer l'exercice 2023 en équilibre. La majeure partie des dépenses de l'EPI sont couvertes par l'État, le solde provenant de dons divers de la part d'associations, de fondations et de personnes privées. Les dons reçus sont utilisés intégralement en faveur des clients de la Fondation.

11. Les organes statutaires

Le **Conseil d'administration** se compose comme suit :



Paul SCHMIT
Président



Raymond SCHADECK
Vice-Président



Carole MAJERES
Secrétaire



Gilles WALERS
Trésorier



Martine BERTRAND
Membre



Marc JALLAY
Membre



Philippe DEPOORTER
Membre



Claude LIESCH
Membre

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en 2023.

Le Comité de direction se compose comme suit :



Patrick HANNEN
Chargé de direction



Patricia MURREL
Chargée de direction adj.



Michel FLAMMANT
Chargé de direction adj.

Compte tenu de la prolifération des services de la Fondation et de l'augmentation de son effectif, le Comité de direction, garantit depuis 2021 la coordination au niveau de la gestion courante et assure une prise en charge commune des responsabilités assumées jusque-là par le seul chargé de direction. Patricia Murrell reste par ailleurs partiellement active dans sa fonction d'éducatrice graduée au sein du *Service Follow Up*.

Eisenborn, le 15 avril 2023
Le Conseil d'administration